

INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

Depuis 2009, toute intoxication au monoxyde de carbone doit faire l'objet d'une procédure particulière pour la remise en service de l'installation de gaz.

L'arrêté précise que toute installation à l'origine d'un accident ou d'une intoxication suffisamment grave pour entraîner de la part du distributeur l'interruption de la livraison de gaz doit, après remise en conformité de la partie défaillante et avant nouvelle livraison du gaz par le distributeur, faire l'objet d'un contrôle de conformité systématique par un organisme agréé.

Généralités :

La combustion des gaz ne produit que du gaz carbonique, de la vapeur d'eau et de l'azote, si elle est réalisée correctement.

En cas de défaut d'air, c'est à dire pour la présence d'une quantité d'air insuffisante, cette combustion s'effectue de façon incomplète et peut produire du monoxyde de carbone qui, lui est très toxique.



LE MONOXYDE DE CARBONE est un gaz incolore, inodore mais mortel.

Lors d'une intoxication au monoxyde de carbone et après coupure du robinet compteur, le client doit faire réaliser les travaux de remise en conformité par un installateur.

L'installateur devra après travaux établir un certificat de conformité modèle 2 Intox CO.

COPRAUDIT proposera un rendez vous chez le client. Pour ce rendez vous, seront présents :

1. Le client
2. L'installateur
3. Le distributeur
4. COPRAUDIT

À l'issue du contrôle, l'installation sera remise en gaz par le distributeur si l'installation ne comporte pas d'anomalie.

Cette procédure est valable pour tous les organismes de contrôles ayant l'agrément ministériel.

Arrêté du 23 février 2018 art.21

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ POUR UNE INSTALLATION INDIVIDUELLE NFPA 927 - MODÈLE N° 2 (1)
(Article 21 de l'arrêté du 23 février 2018)

DESTINATAIRE DU CERTIFICAT : _____ QUALIFICATION DE L'INSTALLATEUR : _____ N° d'agrément : _____

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION DE GAZ (1) IDENTITE ET COORDONNÉES DE L'INSTALLATEUR (1)

Usage : _____
N°(ou, si absent, LCP/AN/ANOM/ANOM/ANOM) : _____
Rue : _____
Bât. : _____ Et. : _____ C. : _____ Log. n° : _____
Code postal : _____ Ville : _____
= Habitation individuelle = Installation collective
(Isolation résive (1^{ère} occupation) : Non

Responsable Gaz : Mire/IV : _____

MODE D'ALIMENTATION EN GAZ DE L'INSTALLATION (1) NATURE DES TRAVAUX OU OPÉRATIONS RÉALISÉS (1)

Nature du gaz : Gaz naturel Propane Butane
L'installateur de gaz : _____
N° de la fiche de qualification de l'installateur : _____

= Remplacement d'une installation existante
= Installation d'une installation de gaz existante
= Remplacement d'accessoires
= Remise en sécurité d'une installation de gaz suite à un accident ou une intoxication

DESCRIPTION DES TRAVAUX RÉALISÉS SUR L'INSTALLATION ET SON ENVIRONNEMENT

Type de travaux (1)		Appareils (2)		Système d'évacuation des produits de combustion (3)		Pratiqués (4)	
Boiler (1)	Autres (1)	Boiler (2)	Autres (2)	Boiler (3)	Autres (3)	Boiler (4)	Autres (4)

Autres opérations réalisées (5) : _____

REMARQUES LITÉRAIRES (1) = Guide édité par le Centre National d'Experte des Professionnels de l'Énergie Gaz (CNEP) = Arrêté du 12/11/14 (article 14 des décrets et arrêtés)

ATTENTION DE L'INSTALLATEUR : _____
Date et signature : _____

CADRE RÉSERVÉ AU DISTRIBUTEUR : _____
Date, nom et signature de représentant du distributeur ou de son mandataire : _____

Commande et saisie de certificats de conformité gaz en ligne sur www.copraudit.com

Vous retrouverez l'ensemble des FICHES GAZ sur notre site internet : www.copraudit.com